ADMISSION ET CONCOURS

ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE DE LYON

Pour tout complément d'information, consultez la notice relative aux concours d'entrée des Écoles normales supérieures, disponible auprès de votre établissement d'origine.

Ont valeur réglementaire :

- arrêté modifié du 29 octobre 2013 :
 École normale supérieure de Lyon Conditions d'admission des élèves et programmes spécifiques des concours.
- arrêté du 9 septembre 2004 modifié : Écoles normales supérieures -Conditions d'admission des élèves par concours.
- circulaire n° 2015-181 du 22 octobre 2015 : banque d'épreuves littéraires des ENS. Élargissement des débouchés. Circulaire relative à la session 2017 : en cours de publication.
- arrêté du 8 octobre 2016 : programme des épreuves du concours littéraire d'admission à l'École normale supérieure de Lyon pour la session 2017.
- **□** ENS DE LYON

15 parvis René Descartes BP 7000 – 69342 Lyon cedex 07 http://www.ens-lyon.fr

SERVICE ADMISSION ET CONCOURS

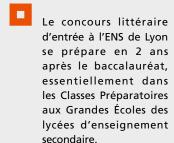
Téléphone: 04 37 37 61 74 Télécopie: 04 37 37 60 64 admission.concours@ens-lyon.fr

CONCOURS D'ENTRÉE **2017**









Le concours comprend quatre séries: Lettres et arts, Langues vivantes, Sciences humaines, Sciences économiques et sociales. Chacune fait l'objet d'un programme précis, publié au Bulletin officiel du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (BOESR).

> En 2016, 4372 candidats se sont inscrits au concours pour 116 postes :

Lettres et arts

spécialités : lettres modernes, lettres classiques, arts

1434 inscrits 35 postes

Langues vivantes*

spécialités: allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, grec moderne, hébreu, italien, japonais, polonais, portugais, russe

887 inscrits 34 postes

Sciences humaines

spécialités : philosophie, histoire et géographie

1314 inscrits 37 postes

Sciences économiques et sociales

737 inscrits 10 postes

*Les douze langues citées ci-dessus pour la série Langues vivantes sont proposées pour toutes les séries tant à l'écrit qu'à l'oral.



CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les candidats :

- doivent être titulaires du baccalauréat ou d'un titre ou diplôme admis en dispense ou en équivalence de celui-ci;
- ne sont pas autorisés à se présenter plus de trois fois au concours d'entrée de l'ENS de Lyon en première année;
- **3.** ne doivent pas être titulaires d'un diplôme correspondant à 240 unités ECTS (European Credit Transfer System);
- **4.** doivent satisfaire aux conditions requises pour l'accès à la fonction publique s'ils sont ressortissants d'un État membre de l'Union Européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen.

Les candidats qui ont demandé la nationalité d'un pays de l'Union Européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen, doivent obligatoirement informer par courrier M. le Président de l'ENS de Lyon de la date probable de l'acquisition de cette nationalité, ou à défaut de la date de dépôt de leur demande

Ceux d'entre eux qui sont déclarés admis à l'ENS de Lyon n'ont pas le statut de fonctionnaire stagiaire. S'ils acquièrent en cours de scolarité la nationalité française ou celle d'un autre État membre de l'Union européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen, ils bénéficient de la qualité de fonctionnaire stagiaire à compter de la date de cette acquisition.



Du 10 décembre 2016 au 10 janvier 2017 à 17 heures, l'inscription des candidats se fait uniquement par internet aux adresses suivantes :

■ Pour les séries Lettres et Arts, Langues vivantes et Sciences humaines

http://www.concours-bel.fr

■ Pour la série Sciences économiques et sociales http://www.concours-bce.com

Les calendriers, programmes, textes réglementaires, sujets et rapports des années précédentes ainsi que les informations utiles aux candidats admissibles sont à consulter sur le site de l'ENS de Lyon:

http://www.ens-lyon.fr, onglet « Admissions » puis « Admission sur concours ».

SÉRIE SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES



Épreuves écrites

Elles se déroulent dans le centre d'écrit choisi lors de l'inscription.



Épreuves orales

(après admissibilité à l'écrit) Elles se déroulent à l'ENS de Lyon (site Descartes).

5 ÉPREUVES OBLIGATOIRES

Composition d'histoire contemporaine durée : 6h – coef. : 2 dissertation

Composition de mathématiques durée : 4h – coef. : 2 selon la nature du sujet à traiter, l'usage de la calculatrice électronique à alimentation autonome sans imprimante peut être autorisé.

Composition de sciences sociales durée : 6h – coef. : 4 dissertation avec documents

Composition française durée : 6h – coef. : 1 dissertation

durée: 6h - coef.: 1

Composition de philosophie dissertation / Épreuve écrite comptant pour l'admission Chaque épreuve comprend 1 heure de préparation et 30 minutes devant le jury.

3 ÉPREUVES OBLIGATOIRES

Économie coef. : 3 **Sociologie** coef. : 3

Pour ces deux épreuves, le programme de la série SES de l'ENS de Lyon et du concours Sciences sociales de l'ENS de Cachan est commun.

Langue vivante⁷ coef. : 1

Explication en langue vivante étrangère d'un texte contemporain hors programme relatif à la civilisation d'une aire linguistique, suivie d'un entretien en langue vivante étrangère avec le jury.

La langue est la même que celle choisie au titre de l'épreuve à option de langue vivante pour l'admissibilité.

1 ÉPREUVE AU CHOIX PARMI LES 4 SUIVANTES

LANGUE VIVANTE ÉTRANGÈRE 6 durée : 6h – coef. : 1

Analyse et commentaire en langue vivante étrangère d'un ou de plusieurs textes ou documents relatifs à la civilisation d'une aire linguistique. Le candidat choisit une des 12 langues proposées pour la série Langues vivantes lors de l'inscription.

COMPOSITION DE GÉOGRAPHIE durée : 6h – coef. : 1 (l'usage de l'atlas est interdit)

■ **VERSION LATINE**⁴ durée : 4h – coef. : 1

■ VERSION GRECQUE⁴ durée : 4h – coef. : 1

1 ÉPREUVE AU CHOIX PARMI LES 2 SUIVANTES

GÉOGRAPHIE

coef.: 1

Commentaire de documents géographiques.

HISTOIRE CONTEMPORAINE

coef.: 1

Interrogation sur un sujet d'histoire contemporaine, suivie d'un entretien avec le jury.
Pour cette épreuve, le programme de la série SES de l'ENS de Lyon, du concours B/L de l'ENS (Paris) et du concours Sciences sociales de l'ENS de Cachan est commun.

⁴ L'usage d'un ou de plusieurs dictionnaires latin-français/grec-français est autorisé à l'exception de tout autre recueil de vocabulaire.

⁶ L'usage d'un seul dictionnaire unilingue est autorisé, sauf pour le japonais, pour lequel l'usage de deux dictionnaires unilingues, dont un en langue japonaise de caractères chinois est autorisé.

⁷ L'usage d'un dictionnaire est interdit sauf pour l'arabe, le chinois et l'hébreu, pour lesquels l'usage d'un dictionnaire unilingue est autorisé, et le japonais pour lequel l'usage de deux dictionnaires unilingues, dont un en langue